

ACTIVITES ET PROJETS

🕒 Réorganisation de l'élimination des déchets encombrants des communes

Dès le 1^{er} janvier 2021, les déchets encombrants des 59 communes de notre périmètre devront être acheminés sur le site de SADEC à Gland où ils seront ensuite broyés, compactés puis transportés à l'usine d'incinération Tridel de Lausanne par voie ferroviaire. Un délai de transition de 6 mois est prévu. Notre correspondance du 8 décembre dernier vous donne tous les détails de mise en œuvre de cette réorganisation.

Ce sont plus de 850 allers-retours sur l'autoroute Genève-Lausanne qui pourront ainsi être évités chaque année !

CONCEPT HARMONISE DE LA TAXE AU SAC

🕒 Entrée des communes d'Allaman et de Vich

La Commune de Vich a fait son entrée dans le concept harmonisé de la taxe au sac le 1^{er} octobre 2020. La Commune d'Allaman intégrera quant à elle ce système dès le 1^{er} janvier 2021. Tenant compte de ce qui précède, notre périmètre comptera donc 55 communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac sur les 59 composant notre périmètre.



Les 4 communes n'en faisant pas partie, Bassins, Féchy, Longirod et Marchissy, fonctionnent toutes avec le système de la taxe au poids.

MATIERES

🕒 Que deviennent les déchets de cuisine après le tri ?

COSEDEC, coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets, a mené un sondage auprès de plus d'un millier de personnes en Suisse romande pour connaître leurs pratiques de tri des déchets organiques de cuisine. Les résultats révèlent un important manque de connaissance sur cette filière de recyclage.



Comprendre la raison de la présence de sacs plastiques mélangés aux déchets alimentaires et connaître ce qui freine certains à adopter ce tri est d'autant plus important pour pouvoir mener des actions de sensibilisation et ne pas mettre en péril la filière.

<https://www.cosedec.ch/un-tiers-des-romands-ignore-ce-que-deviennent-les-dechets-de-cuisine-apres-le-tri/>

COMMUNICATION

🕒 Formations sur la plateforme Vaud-Stat-Déchets

Plusieurs dates sont proposées pour permettre aux utilisateurs de la plateforme internet vaudoise de saisie des statistiques de se familiariser avec celle-ci et d'en maîtriser les quelques nouveautés. Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, cette formation est proposée en

ligne via le système de vidéoconférence Zoom. Deux sessions sont encore disponibles au mois de janvier 2021 :

- le 13 janvier 2021 de 9h à 12h ;
- le 14 janvier 2021 de 13h30 à 16h30.

Les communes peuvent s'inscrire à cette formation sur le site internet de COSEDEC, en veillant à bien sélectionner la session voulue :

<https://www.cosedec.ch/professionnels/formations/catalogue-de-formation/formation/35/analyse-des-statistiques-communales-des-dechets-issues-de-la-plateforme-vsd/>

Le tarif initial de cette formation est de 135 CHF par participant. Un rabais de 32% est octroyé par la DGE aux communes qui en feront la demande, ce qui abaisse le prix à 92 CHF par participant (lors de l'inscription, il est demandé que les communes rajoutent dans la case commentaire « demande de subvention DGE » afin qu'elles puissent en bénéficier).

TARIFS

Ⓞ Frais de compactage des ordures ménagères

Dans le cadre de la réorganisation de l'élimination des déchets encombrants des communes, une modification de la facturation des ordures ménagères sera introduite par SADEC **dès le 1^{er} janvier 2021**. En effet, dès cette date, **le coût du compactage des ordures ménagères (20.- HT/tonne) vous sera facturé par SADEC sur la même facture que le coût de leur élimination**. Ils feront par contre l'objet de positions distinctes sur notre facture afin que vous puissiez vous rendre compte du coût de chaque prestation, comme vous le montre le modèle suivant :

Facture N° 12481

Gland, le 8 septembre 2020

— ORDURES MENAGERES - SEPTEMBRE 2020

Désignation	Unité	Quantité	Tarif HT	Montant
Frais de compactage	t	85.32	20.00	1'706.40
Incinération des ordures ménagères	t	85.32	174.00	14'845.68

TVA 7.7 %	1'274.51	Total HT CHF	16'552.08
TVA totale	1'274.51	Total TTC CHF	17'826.60
Arrondi	0.01		

Echéance : 08.10.2020

Paiement à l'aide du bulletin joint exclusivement.

Actuellement, et jusqu'au 31 décembre 2020, le coût du compactage des ordures ménagères vous est facturé par votre transporteur. Soit ce coût est intégré dans son tarif de collecte et de transport, soit votre transporteur vous le facture à part. **Dans tous les cas, il est très important que vous contrôliez qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, votre transporteur ait bien retranché ces CHF 20.- HT/tonne sur votre facture de transport des ordures ménagères.**

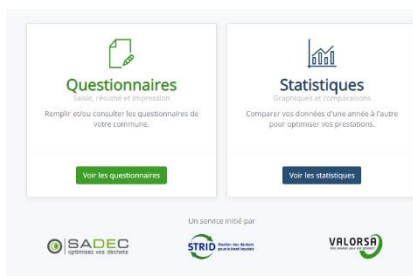
Bien entendu, ce point ne concerne pas les communes dont les ordures ménagères ne passent pas par l'installation de compactage de Gland, soit qu'elles travaillent avec un transporteur effectuant une collecte intégrée (bennes compactante ACTS vertes sur le châssis des véhicules de collecte), soit qu'elles disposent d'une benne compactante du type ACTS à la déchèterie.

STATISTIQUES

🕒 Statistiques 2020 des déchets collectés dans les communes vaudoises

Comme chaque année à pareille époque, il s'agit de commencer à préparer la campagne de collecte des données statistiques des déchets 2020. En voici les principales échéances :

- Mi-décembre 2020: information générale transmise aux communes par la Direction générale de l'environnement (DGE)
- Mi-janvier 2021: mise en ligne des questionnaires + envoi des identifiants et d'informations spécifiques aux communes par SADEC
- **19 février 2021: fin de la saisie des statistiques par les communes**
- Début avril 2021: mise à disposition des communes des résultats des statistiques 2020



Le temps à disposition des communes pour saisir les données est relativement restreint, ceci pour répondre au souhait exprimé par nombre d'entre elles de pouvoir intégrer les résultats obtenus dans leur rapport de gestion annuel. Nous vous recommandons donc de vous organiser en conséquence et de commencer à préparer les données que vous devrez saisir sur la plateforme internet (tonnages, transporteurs, destinations).

Des séances de formation pour mettre à jour vos connaissances sur la saisie des données et l'interprétation des résultats sont organisées par vidéoconférence (voir sous rubrique Formation + notre courriel du 9.12.2020)

LEGISLATION

🕒 Révision du plan cantonal de gestion des déchets

A la suite de la consultation restreinte lancée en août 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vient d'adopter la révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD). L'actualisation des besoins cantonaux et intercantonaux d'entreposage de matériaux de type D (scories d'incinération) et E (matériaux d'excavation pollués ou résidus de traitement de terres polluées) ont rendu cette révision nécessaire.

Le PGD révisé prévoit en outre des mesures visant à limiter en amont les volumes mis en décharge par la réduction des déchets incinérables et une amélioration du traitement des résidus d'incinération. En conséquence de cette révision, les projets de stockage prévus sur les sites de « la Vernette » à Daillens et des « Echatelards » à Grandson devront être modifiés. Ils feront ainsi l'objet de nouvelles procédures d'affectation du sol par le biais de plans d'affectation cantonaux valant permis de construire.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-conseil-detat-adopte-la-revision-du-plan-cantonal-de-gestion-des-dechets-1606384481/>

DIVERS

🕒 Fusion Aubonne-Montherod

Dès le 1^{er} janvier 2021, les Communes de Montherod et d'Aubonne n'en formeront plus qu'une, marquant ainsi l'aboutissement d'un processus de fusion entamé il y a plusieurs années. La commune fusionnée prendra le nom d'Aubonne. Dès cette date, le nombre de communes constituant notre périmètre de gestion des déchets passera donc de 60 à 59.

🕒 Ambassadeurs du tri dans les déchèteries

Depuis peu, COSEDEC a lancé une nouvelle offre en proposant aux communes des ambassadeurs du tri. L'objectif est d'apporter du soutien aux agents de déchèterie qui n'ont pas toujours le temps ni la possibilité d'informer les citoyens de façon exhaustive.

Il peut également être fait appel à ces ambassadeurs du tri pour renseigner vos citoyens aux abords de vos écopoints ou lors de manifestations communales (marchés, etc.).

<https://www.cosedec.ch/communes/ambassadeurs-du-tri/>

🕒 Sol à tous – Tous au sol

Cette association entièrement composée de bénévoles a été constituée en 2013. Elle organise régulièrement le ramassage de déchets sauvages dans la région lémanique avec pour but de limiter la pollution des sols et des eaux par les déchets sauvages. Pour y participer, rendez-vous sur : <http://www.solatous.ch/>



AGENDA

🕒 Assemblées générales de SADEC SA

Les Assemblées générales ont été fixées aux dates suivantes en 2021 :

- Jeudi 10 juin 2021 à 19h30
- Jeudi 14 octobre 2021 à 19h30 (avec renouvellement du Conseil d'administration)

Nous espérons vivement que la situation sanitaire nous permettra de nous réunir en votre présence.